

Protocole de réouverture Crise COVID 19
Ecole élémentaire Puy de Nelle, commune de Champniers
A partir du lundi 2 novembre 2020

Chers parents, Mesdames et Messieurs,

Nous espérons que vous allez bien ainsi que vos proches.

La rentrée scolaire après les vacances de Toussaint approche et nous tenions à vous informer à ce sujet.

Depuis la rentrée scolaire de septembre, les écoles et établissements scolaires sont restés ouverts dans le cadre d'un protocole sanitaire allégé et arrêté par les autorités sanitaires. Un nouveau protocole datant du 29 octobre et faisant suite à l'allocution du Président de la République du mercredi 28 octobre 2020 s'applique pour la rentrée du lundi 2 novembre 2020 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

L'objectif reste le même, un objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

- Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Vous serez alors informés du fonctionnement de cette continuité pédagogique pour chaque classe si cela devait arriver.

Le corps enseignant et la municipalité, travaillant en étroite collaboration, se sont concertés afin de rédiger le protocole de l'école élémentaire Puy de Nelle en adéquation avec le protocole national. Nous vous proposons ce protocole qui pourra être revu et réadapté jusqu'au 9 novembre 2020.

Un protocole sanitaire national pour assurer la protection de tous dans les écoles, les collèges et les lycées

a) Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, cette rentrée se fait dans le respect des règles sanitaires.

Ces règles permettent d'accueillir tous les élèves. Elles peuvent être adaptées par les autorités sanitaires en fonction de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires.

b) Les grands principes de la rentrée de novembre 2020

- Respect des gestes barrière
- Port du masque pour tous les adultes et pour tous les élèves de plus de 6 ans
- Brassage limité des élèves
- Hygiène des mains
- Nettoyage, désinfection et aération des locaux

c) Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

d) Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École.

Aussi, nous vous joignons le protocole national du 2 novembre.

Le protocole national

Le ministère de L'Éducation Nationale a publié un protocole sanitaire pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires que l'on peut consulter à partir du lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/rentree-novembre-2020-modalites-pratiques-305467>

Version simplifiée

PROTOCOLE SANITAIRE MISE EN PLACE AU 2 NOVEMBRE 2020		
	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE
DISTANCIATION PHYSIQUE	Entre les élèves de groupes différents seulement.	<u>Un mètre</u> entre tous les élèves si elle est possible. Pour les élèves d'un même groupe <u>et</u> en extérieur, elle n'est pas nécessaire.
LAVAGE DES MAINS	1 - A l'arrivée à l'école 2 - Avant et après les repas 3 - Avant et après les récréations 4 - Après les WC 5 - Le soir en partant ou en arrivant chez soi	
MASQUE	Masque « grand public » obligatoire pour les personnels partout.	
	Pas pour les élèves.	Tous les élèves doivent le porter partout. Fourni par les familles.
VENTILATION	Minimum toutes les 2 heures, pendant 15 minutes. Avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations et les intercourrs, pendant le nettoyage.	
BRASSAGE	Entre élèves de groupes différents. Délai d'une semaine pour limiter le brassage (-> 9/11). Possibilités : <ul style="list-style-type: none"> - Décaler l'arrivée des élèves ; - Limiter, encadrer et organiser les déplacements des groupes ; - Récréations par groupes ou remplacées par des temps de pause en classe ; - Distance d'au moins un mètre entre les groupes à la cantine. 	
NETTOYAGE DÉSINFECTION	Sols et grandes surfaces nettoyées au moins une fois par jour. Surfaces fréquemment touchées désinfectées plusieurs fois par jour. Tables de cantine désinfectées après chaque service. Structures extérieures désinfectées ou non utilisées pendant 12 heures. Matériel collectif désinfecté une fois par jour minimum.	
FORMATION INFORMATION COMMUNICATION	Les parents doivent être informés clairement : <ul style="list-style-type: none"> - Du fonctionnement de l'école ; - De leur rôle dans le respect des gestes barrières ; - De la surveillance des symptômes avant le départ ; - De la déclaration d'un cas dans le foyer ; - De la procédure en cas de cas positif pour un personnel, pour un élève ; - Des numéros de téléphone utiles pour tout renseignement ; - Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves à respecter ; - De l'organisation de la demi-pension. 	

Le protocole de l'école Puy de Nelle

En référence aux cinq points principaux du protocole national qui est appliqué dans toutes les écoles, voici plus précisément le protocole de notre école.

1) Le maintien de la distanciation physique

Respect d'une distance minimale de 1 m entre les élèves de groupes différents dans tous les contextes et dans tous les espaces.

- **L'arrivée à l'école le matin :**

Sur le parking, la distance minimale est respectée d'une famille à l'autre.

Les parents ne rentrent pas dans les bâtiments de l'école, ni le matin, ni à aucun moment de la journée.

L'arrivée à l'école à partir de 8h50 se fait par le portillon vert, au 243 Rue des Colverts, en bas du complexe scolaire.

Les élèves de CP sont accompagnés jusqu'au hall d'entrée où leur enseignante les attend pour qu'ils puissent se laver les mains avant de rentrer dans leur classe par le couloir.

Les autres élèves rentrent directement dans leur classe sans passer par la cour. Ils seront accueillis par leur enseignante.

Les portillons et les portes de classes sont fermés à 9H05.

- **Les récréations :**

Deux temps de récréation sont définis. La première récréation de 10H15 à 10H35 et la seconde de 10H45 à 11H05.

Il n'y a que quatre classes en même temps en récréation. Elles occupent un espace différent.

- **L'enseignement :**

L'organisation en classe, les activités sportives, culturelles et artistiques sont adaptées afin de garantir au mieux la distanciation physique.

- **Les déplacements :**

Les déplacements sont limités.

Les croisements sont évités.

Un sens de circulation est défini. Il est matériellement signalé.

Des marquages au sol sont mis en place tous les mètres dans chaque couloir.

- **Les sanitaires :**

Une seule classe occupe les sanitaires en même temps.

Les sanitaires (toilettes et lavabos) dans l'aile des CP sont dédiés aux quatre classes de CP de Mmes LACROIX et BOSSANT, de CP/CE1 de Mme ROLLAND, de CM1/CM2 de Mme RAYNAUD et de CM1/CM2 de Mmes BOSSANT et CORDEAU) ceci sur le temps scolaire.

Les sanitaires (toilettes et lavabos) dans le reste de l'école sont dédiés aux quatre classes de CE1 de Mme MORISSET, de CE1/CE2 de Mme LAROCHE-VIGIER, de CE2 de Mme CANON et de CM1 de Mme BRUNET.

Les lavabos à l'entrée du réfectoire sont dédiés pour le passage à la cantine.

Chaque classe a déjà un distributeur de gel hydro alcoolique en plus.

- **La pause méridienne :**

Avant le déplacement vers la cantine, les élèves passent aux toilettes et se lavent les mains. Les classes du premier service se rendent directement dans le réfectoire tandis que les autres élèves sont répartis dans la cour dans les quatre zones selon leur classe.

Les classes du second service suivent le circuit pour se rendre au réfectoire tandis que les classes du premier service sortent en récréation.

Lors du déplacement vers la cantine, dans la cantine et lors du retour, la distanciation d'un mètre est respectée.

Entre 13h20 et 13H30, les enfants rejoignent leur classe accompagnés d'un adulte.

- **L'arrivée à l'école l'après-midi :**

Comme elle ne concerne qu'un tout petit nombre d'élèves, il s'agit de la même procédure que le matin. Elle s'effectue de 13H20 à 13H30 par les entrées désignées dans la partie « L'arrivée à l'école le matin ».

- **La sortie de l'école :**

A 12H00, comme à 15H45, les points d'entrées servent de points de sortie.

Les attroupements sur le parking sont à éviter.

Si votre enfant descend seul, merci de nous en informer par écrit pour la période.

2) L'application des gestes barrières

Les gestes barrière sont appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

- **Le lavage des mains :**

- à l'arrivée à l'école,

- au début et à la fin des récréations et de la pause méridienne,

- avant et après chaque repas,

- avant d'aller aux toilettes et après y être allé,

- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,

- en partant de l'école et dès son arrivée au domicile.

- **Les objets et les points de contact :**

Les élèves utilisent du matériel individuel au maximum.

Le transfert de matériel entre le domicile et l'école est limité.

Les échanges d'objets sont à éviter au maximum.

Les portes intérieures de l'école sont maintenues ouvertes, à l'exception des portes des toilettes. Les poignées des portes des toilettes sont régulièrement désinfectées.

- **Le port du masque :**

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dans toutes les situations.

Pour les élèves, le port du masque est également obligatoire à part lors des activités physiques.

Vous devez donc fournir 2 masques par jour pour votre enfant (dont un dans un sac plastique). Le moment du repas sera l'occasion de changer de masque pour l'après-midi. Si votre enfant est muni d'un masque en tissu alors il mettra le masque usagé dans le sac pour que vous puissiez le laver le soir-même. S'il utilise un masque chirurgical en papier, il le jettera alors à la poubelle.

- **La ventilation des locaux :**

Les locaux sont régulièrement aérés en cours de journée. Minimum toutes les 2 heures durant 15 minutes.

Avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, le midi et le soir et durant le nettoyage.

3) La limitation du brassage des élèves

Les élèves de l'école sont répartis en 8 classes.

Le brassage entre élève de groupe-classe différent est interdit.

4) Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels

Le ménage est régulièrement réalisé au cours de la journée (poubelles vidées, réapprovisionnement de savon et d'essuie-mains en papier, etc.).

Chaque jour, les locaux sont désinfectés par le personnel municipal.

Tout au long de la journée, les enseignantes et le personnel présent désinfectent les matériels et les surfaces contact.

Les sols et les grandes surfaces sont nettoyés au moins une fois par jour.

Les surfaces fréquemment touchées sont désinfectées plusieurs fois par jour.

Les tables de cantine sont désinfectées après chaque service.

Le matériel collectif est désinfecté une fois par jour minimum.

Les surfaces extérieures sont désinfectées ou non utilisées pendant 12 heures.

5) La formation, l'information et la communication

Le protocole est envoyé aux familles. Il est publié sur le site de l'école. Des affiches informatives, notamment sur les gestes barrières, sont présentes dans différents lieux de l'école et à la cantine.

Les enfants bénéficient d'une information pratique sur le respect du protocole, particulièrement le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrières, et ceci régulièrement.

Les parents s'impliquent dans la sensibilisation au respect du protocole.

La communication entre parents et enseignantes se fait par le site, par mail et par téléphone et via le cahier de liaison.

Un point régulier sera réalisé.

Les parents et les enfants s'engagent à respecter ce protocole.

Ils s'engagent à surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température le matin avant l'arrivée à l'école (la température doit être inférieure à 38°C).

Ils s'engagent à venir chercher leur enfant si celui-ci présentait des symptômes en cours de journée.

Ils s'engagent à respecter les horaires d'entrée et de sortie.

6) Ecole Puy de Nelle

- **Périscolaire**

La garderie sera assurée aux mêmes horaires.

La restauration scolaire sera assurée.

Des espaces séparés seront attribués à chaque classe.

Entre chaque service, un nettoyage sera effectué.

- **Suspicion ou cas de COVID 19**

L'école demande aux parents de prendre chaque matin la température de l'enfant. Si elle est égale ou supérieure à 38°C, l'enfant ne doit pas aller à l'école. L'école pourra effectuer des prises de température des élèves si besoin.

Si un enfant présente des symptômes (fièvre, toux, maux de tête...), l'enseignante l'isolera dans la salle prévue à cet effet (salle informatique). Elle téléphonera aux parents. Ces derniers devront venir récupérer leur enfant au plus vite. Les enseignantes rappellent alors la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts, appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région. Il est également possible de bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, il est fait appel au SAMU Centre 15.

Si un cas est confirmé au sein de l'école :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par la directrice. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement (appel téléphonique + message électronique).
- Si un cas est confirmé, la classe de l'élève ou de l'enseignante concernée pourrait être fermée.

- **Emploi du temps**

Votre enfant sera accueilli à l'école tous les jours de la semaine et son emploi ne changera pas. Seul le brassage ne sera plus possible.

- **Enseignantes et personnel municipal**

Les adultes doivent appliquer les règles de circulation, de distanciation et d'hygiène. Ils doivent désinfecter les surfaces de contact après chaque utilisation (poignées de portes, interrupteurs, photocopieuse, code alarme, ordinateur de direction, tout matériel mis en commun, etc.).

La première enseignante passera par l'entrée principale et après avoir désactivé le code d'alarme et désinfecté ce boîtier, ouvrira la baie vitrée de la salle des maîtres pour que ses collègues puissent entrer par cette salle.

Les adultes porteront leur masque dans toutes les situations.

- **Attestation de déplacement**

La directrice de l'école fournira une attestation de déplacement aux familles. Celle-ci a été envoyée par message électronique et est sur le site de l'école. Elle est signée et est à compléter par les parents.

- **Pièces jointes**

Jointes au protocole de l'école :

- ✓ Les plans d'accès, de circulation établis avec la municipalité
- ✓ Le protocole national
- ✓ Les affiches pour informer les élèves de la gestion de la réouverture de l'école
- ✓ L'attestation de déplacement.

En prenant connaissance du protocole de l'école, vous vous engagez à le respecter, à l'expliquer à votre enfant afin qu'il le respecte lui-même.

Nous vous souhaitons à tous beaucoup de courage car la période que nous vivons est loin d'être simple et il va vous falloir à vous parents, comme enfants, ou plutôt il va nous falloir à tous, beaucoup de courage, de compréhension et d'altruisme.

Prenez soin de vous.

L'équipe enseignante école élémentaire du Puy de Nelle
Champniers